

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le : 4.1.2011
Et publication ou affichage
du : 15.1.2011

PREFECTURE DE L'HERAULT
ARRIVEE LE
- 4 FEV. 2011
BUREAU DU COURRIER



Syndicat Mixte du
Bassin de l'Or

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OR

Séance du 19 janvier 2011
Salle des Spectacles à Saint Just
DELIBERATION n° 2-19-01-2011

**Objet : NATURA 2000 Animation du document d'objectifs des sites « Etang de Manguio »
Années 2011 2012 2013**

	Délégués titulaires		Délégués suppléants	
Communauté de Communes Pays de l'Or	Roger MONTIEL	présent	Rogé ANDREO	
	Joëlle JENIN – VIGNAUD	présente	Pierre ADOUE	
	René CHALOT	présent	Philippe LAVAL	
	Marie LEVAUX	présente	Bernard GANIBENC	présent
	Michel MARTIN	présent	Cyril ROUQUETTE	
	Alain AQUILINA	excusé procuration à Jacques HELSEN	Jacques HELSEN	présent
Communauté de Communes Grand Pic Saint Loup	Pierre ANTOINE	présent	Jacques GRAU	
Communauté de Communes Pays de Lunel	Sylvie OBJOIS	présente	Bernadette VIGNON	
	Hervé DIEULEFES	présent	Didier MARTINEZ	
	Jean Michel ROUX	présent	Robert PISTILLI	
	Richard PITAVAL	Excusé procuration à Mr DIEULEFES	Patrick LAOUT	
	Fabrice PECQUEUR	présent	Cathy POHL	
	Bernard BOLUDA	présent	Jean CHARPENTIER	
Communauté d'agglomération de Montpellier	Lionel LOPEZ	présent	Jean Pierre COULET	
	Luc CLAPAREDE	présent	Laurent JAOU	
	Yvon PELLET	excusé procuration Mr BARRANDON	Gilbert PASTOR	
	Alain BARRANDON	présent	Jean Luc MEISSONNIER	
	Pierre BONNAL		Pierre DUDIEUZERE	
	Joël RAYMOND	présent	Arnaud MOYNIER	
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	présent	André VEZINHET	
	Yvon PRADEILLE	présent	Christian JEAN	
	Jean-Marcel CASTET		José SOROLLA	
	Michel GUIBAL		Christophe MORALES	
	Cyril MEUNIER	excusé procuration C. BARRAL	François LIBERTI	
	Monique PETARD	excusée procuration à Y.PRADEILLE	Frédéric LAFFORGUE	

Le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Les services de l'Etat instructeurs des financements Natura 2000 (DDTM de l'Hérault) proposent cette année au Syndicat de faire une demande de subvention pour les trois années à venir.

Le coût prévisionnel de l'animation – suivi de la mise en œuvre du DOCOB est estimé annuellement à 41.000 € TTC. Pour les 3 ans, le prévisionnel se décompose ainsi que suit :

La contribution annuelle sur fonds propres prévisionnelle s'élève à 8 218 €

Les aides financières de l'Etat (40 %) et de l'Union européenne (FEADER – 40%) sont sollicitées pour un montant global de **123 268 €**.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical vote à l'unanimité la poursuite de cette action et autorise le Président à solliciter les contributions financières auprès des différents partenaires, à entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire.

Fait et délibéré à Lunel, le 19 janvier 2011

Pour extrait conforme.

Le Président,


Claude BARRAL.

**SYNDICAT MIXTE
du BASSIN de L'OR**

130, chemin de Merles
34400 LUNEL

Tél. 04 67 71 10 58 - Fax 04 67 71 06 40